



**INSTITUT  
DE LA FINANCE  
DURABLE**

PARIS EUROPLACE

GROUPE DE PLACE IMPACT

# QUELLES CLÉS POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES FINANCEMENTS POUR LES BANQUES ?

NOTE EXPLORATOIRE



## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### Un groupe d'acteurs de la Place de Paris réunissant plusieurs banques pour mettre en perspective les concepts d'impact et définir un langage commun.

La finance à impact est une démarche visant à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant la preuve de ses effets bénéfiques. Cette démarche est un prolongement exigeant de la finance responsable, qui se concentre, quant à elle, sur l'identification et la limitation des impacts négatifs ainsi que sur la gestion des risques générés par l'activité financée. **La finance à impact se fonde sur trois piliers l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesure.** Initialement considéré comme un secteur de niche notamment par l'univers du non coté, la finance à impact a besoin de s'affirmer.

Sous l'égide de l'Institut de la Finance Durable (IFD), le groupe de place dédié au sujet de l'impact a eu pour objectif de contribuer à faire émerger une définition partagée de la finance à Impact, et de clarifier les méthodologies d'identification et de mesure associées. Parmi les groupes de travail institués dans cet objectif, l'un est dédié aux enjeux d'évaluation de l'impact pour les financements des banques. Ce groupe de travail réunissant plusieurs banques françaises avait pour objectif de définir (i) les critères et (ii) les méthodes pour aider à identifier et à mesurer l'impact pour l'univers des financements octroyés par les banques.

#### LES TROIS PILIERS DE LA FINANCE À IMPACT

→ **l'intentionnalité**, qui correspond aussi bien à la volonté de l'acteur financier de contribuer à générer un bénéfice social et/ou environnemental qu'à la volonté de l'entreprise financée qui a fixé au cœur de son modèle d'activité l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs de développement durable;

→ **l'additionnalité**, qui correspond à la contribution particulière des acteurs financiers permettant aux bénéficiaires des investissements/financements d'accroître eux-mêmes l'impact généré par leurs activités.

→ **la mesure**, qui renvoie à l'évaluation des effets environnementaux et sociaux dans l'économie réelle sur la base des objectifs annoncés dans le cadre de l'intentionnalité».

*Source IFD, FIR, France Invest*

## Un besoin d'encadrement de la croissance des financements dits à impact

La stratégie de l'Union européenne en matière de Finance Durable constitue un socle pour accroître la contribution et la transparence du secteur financier à la durabilité<sup>1</sup>, notamment par la prise en compte à la fois des impacts et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il s'agit également d'un socle favorisant la convergence des termes utilisés au sein de toute la chaîne des métiers de la finance pour communiquer sur les financements et investissements, des plus «verts» aux plus carbo-intensifs<sup>2</sup> réalisés.

Si les réglementations favorisent la transparence au sein du secteur financier, notamment sur les thématiques de durabilité, celles-ci n'encadrent pas vraiment à ce jour la mesurabilité de l'impact des financements<sup>3</sup>. Le besoin des banques de mesurer le caractère impactant de leurs financements est pourtant croissant. **Identifier les financements apportant une contribution concrète aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies est central pour orienter les flux financiers vers la transition écologique et sociale.**

Des engagements volontaires portés par les banques ont été initiés pour contribuer à ces objectifs, par l'adhésion à des initiatives comme les Principes de la Banque Responsable (PRB) ou par l'adoption de trajectoires de décarbonation de leurs portefeuilles, alignées sur des objectifs net zéro<sup>4</sup>.

Ce besoin de mieux mesurer le caractère impactant des financements est d'autant plus nécessaire que la panoplie des instruments de finance durable s'élargit à de plus en plus d'acteurs (PME, particuliers, secteur public local, etc.) et d'instruments: si des obligations durables (green bonds, etc.) existent depuis plusieurs années, des prêts dits «à impact» caractérisés par des taux de financements indexés à des objectifs extra-financiers pour l'emprunteur<sup>5</sup> se sont développés plus récemment. Néanmoins tous ces financements ne peuvent pas se revendiquer de l'impact (tel que défini dans ce document) en particulier sur le pilier de l'additionnalité, faute d'outils d'évaluation partagés pour en mesurer la portée et les effets réels en matière de transformation durable. L'objectif est de pouvoir évaluer :

- a) la pertinence et la matérialité des indicateurs choisis au regard des priorités d'amélioration pour chaque entreprise et
- b) la contribution du financeur aux progrès du client.

**Ce guide vise à accompagner la réflexion des acteurs bancaires souhaitant développer des financements à impact.** Elle pourra être élargie ultérieurement aux produits bancaires à l'exemple des livrets «verts» ou d'autres qui pourraient se développer dans le futur (exemple: des livrets dits «à impact»)<sup>6</sup>.

1 Pour un panorama des réglementations, rapport orse\_pwc\_guide\_finance\_durable\_banque\_juillet\_2022.pdf

2 Taxonomie, MiFID 2, Pilier III, CSRD...

3 Même si des initiatives volontaires telles que celles de l'ICMA qui a défini des référentiels méthodologiques existent

4 Net Zero Banking Alliance pour les banques, Net Zero Insurance Alliance pour les assureurs, Net Zero Asset Manager Initiative pour les sociétés de gestion d'actifs

5 On parle ici principalement de Prêts Verts, de Prêts Sociaux ou Liés au Développement Durables dont les principes généraux sont fixés entre autres par les groupes de travail de place de la Loan Market Association.

6 L'analyse des produits bancaires pourra être mise en regard de celle portée sur les financements adossés. Pour les produits d'épargne, l'analyse pourra notamment capitaliser sur les travaux de l'Institut de la Finance Durable sur l'évaluation de l'impact des fonds d'investissement.

## Démarche pour un cadre d'analyse des financements

*Comment matérialiser l'intentionnalité d'une banque de contribuer à de l'impact ?*

*Que signifie la notion d'additionnalité et quels intérêts pour la banque à la définir ?*

*A quelles fins mesurer la portée de la transformation durable de financements ?*

Autant d'interrogations légitimes, corrélées à des degrés d'avancement et de maturité éparses sur les sujets d'impact de l'industrie financière et des segments de clientèle (et à un accès plus ou moins facile aux données nécessaires pour répondre à ces questions).

**Porter ces questionnements au niveau des décideurs constitue une étape décisive pour dépasser une perception conceptuelle et technique de l'impact cantonnée trop souvent aux champs des experts.**

Donner un cadre d'analyse concret en identifiant les questions essentielles à se poser pour déterminer le caractère à impact d'un financement est fondamental. C'est pourquoi le groupe de travail propose une démarche simple : identifier les questions essentielles, sélectionnées à partir de la grille d'évaluation<sup>7</sup> du potentiel d'impact développé par l'IFD. Ces questions visent à qualifier pour les banques les trois piliers de l'impact (l'intentionnalité, la mesure et l'additionnalité) et en faciliter leur appropriation.

Pour chacune des questions essentielles, il est proposé une échelle de gradation de l'impact, du moins fort au plus élevé, permettant aux banques d'analyser le niveau d'impact de leurs financements et, le cas échéant, de les améliorer en priorisant les éléments les plus importants. Des exemples en appui viennent compléter les notions clés telles que l'additionnalité encore difficiles à identifier, démontrer et mesurer pour de nombreuses banques et de manière générale pour le reste des acteurs financiers.

---

7 Grille d'analyse: [Tous les travaux de l'Institut de la Finance Durable sur la Finance à Impact](#)

QUESTIONS / EXIGENCES	DEGRÉ DE CONFORMITÉ À L'EXIGENCE				INFORMATIONS POUR LA NOTICE
	0	1	2	3	
<b>A – THÉORIE DU CHANGEMENT</b>					
Est-ce que le financement / catégorie de financements se donne-t-il l'objectif explicite d'avoir de l'impact dans ses documents supports ?	Non, pas de notion d'impact		Oui, notion d'impact		Intention claire de transformation durable affichée Transparente Niveau d'information adapté à la typologie du document.
Est ce que le financement / catégorie de financement affiche dans ses documents support l'intention de limiter les externalités négatives ?	Non, pas de notion d'identifier et gérer les externalités négatives		Oui, intention de limiter, identifier et/ou prévenir les externalités négatives	Oui, intention de limiter, identifier, prévenir les externalités négatives + assure la bonne efficacité des mesures prises	Intention de limiter les externalités négatives
La banque décrit dans les documents les actions mises en place au niveau du financement / catégorie de financement	Pas décrites	Décrites de manière rapide	Décrites de manières détaillées		Précision des actions mises en place au niveau du financement à impact
La banque cherche-t-elle dans ses actions envisagées la recherche d'additionnalité ?	Non, pas de recherche de présentation ou structuration d'une démarche		Oui, mise en place d'actions pour générer de l'additionnalité		Exemples: 1. Apport à des clients ne pouvant accéder à des crédits bancaires classiques 2. Développement de nouveaux marchés de capitaux où l'offre est insuffisante 3. Apport d'un soutien non-financier 4. Stratégie d'ensemble de la banque et politique d'octroi sur le vert/brun
<b>B – MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE</b>					
Avec quelle systématiquement les bénéficiaires du financement répondent-ils aux objectifs d'impact du produit bancaire ?	Aucun contrôle n'est mis en place	Clients répondent aux objectifs mais aucune justification possible	Majorité des clients répondant aux objectifs peuvent le justifier	+ de 90% des clients répondant aux objectifs peuvent le justifier	La banque doit avoir mis en place des critères d'éligibilité au financement et être en capacité de le justifier (ex vérification de l'utilisation des fonds)
<b>C – SUIVI DES RÉSULTATS</b>					
Un processus de contrôle interne ou externe de la stratégie de transformation durable et de ses résultats existe-t-il ?	Non		Oui		
Dans quelle mesure les résultats observés au niveau des entreprises ou projets correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par la banque ?	Résultats et objectifs non décrits ou non alignés		Résultats observés proches de la trajectoire/stratégie visée ex-ante	Résultats observés proches de la trajectoire/stratégie visée ex-ante quantifiés selon les normes	Exemple: une banque prenant des engagements climat sur ses portefeuilles quantifie le degré d'avancée de son plan de transition (ex: normes d'Act 4 Finance)

# GRILLE D'ANALYSE : LES QUESTIONS ESSENTIELLES AUTOUR DE L'IMPACT POUR LES FINANCEMENTS

## La promotion et la transparence sur l'impact

**Est-ce que le financement / catégorie de financement se donne l'objectif explicite d'avoir de l'impact dans ses documents supports ?**

L'intentionnalité d'une banque de porter les dimensions d'impact doit pouvoir s'afficher. Cette intention doit être lisible directement pour le client lors de la souscription de son financement à impact ou dans des documents publics si la banque souhaite mettre en avant plus largement sa capacité de proposer des financements de ce type. Cette intention doit reposer sur des objectifs d'impact définis *ex ante* c'est-à-dire en amont de l'accord de financement. Il est recommandé que ces objectifs s'appuient sur des standards connus de tous tels que les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ou encore de l'Accord de Paris. La banque est encouragée à faire preuve de transparence et à expliquer la manière dont elle compte atteindre ces objectifs.

## L'intention de limiter les externalités négatives

**Est-ce que le financement / catégorie de financement affiche dans ses documents l'intention de limiter les externalités négatives ?**

L'intention d'impact doit aussi être mise en cohérence avec la volonté de l'acteur financier de limiter les externalités négatives de ses financements. Le devoir de vigilance, les indicateurs issus des réglementations européennes<sup>8</sup> ainsi que l'objectif de double matérialité<sup>9</sup> de la Directive CSRD à venir participent aussi à renforcer les enjeux d'identification, de limitation et de remédiation des impacts négatifs. Aucun financement dont les externalités négatives n'ont pas été diligemment identifiées et mitigées, ne peut se prévaloir d'une qualification de finance à impact<sup>10</sup>.

8 À l'exemple des Principales Incidences Négatives et des critères Do Not Significant Harm issus de la réglementation sur la taxonomie européenne

9 Principe de double matérialité : cf glossaire.

10 Cf définition UNEP FI : [Positive Impact Finance principles](#)

## Informations sur les actions mises en place

**La banque décrit-elle dans les documents les actions mises en place au niveau du financement / catégorie de financement ?**

Dans un objectif de pédagogie envers les clients, la banque est encouragée à faire preuve de transparence concernant les dispositifs mis en place pour mieux encadrer le financement à impact. Au-delà de la transparence, la banque doit mettre en place un certain nombre d'actions pour préciser et justifier de l'impact de son financement :

- Identification claire de l'objet/typologie de besoins, des indicateurs et des cibles extra-financiers du financement
- Précisions sur l'éventuel accompagnement par la banque de l'emprunteur dans sa démarche d'impact
- Détail sur la méthode d'évaluation d'impact du financeur ou/et du financé définie en amont de la commercialisation des produits et de l'exécution des financements (par exemple avec l'appui des questions essentielles proposées)
- Dispositif mis en place pour le suivi des résultats

## Le principe d'additionnalité, moteur de la transformation durable

**La banque cible-t-elle dans ses actions envisagées la recherche d'additionnalité ?**

Définir à quel niveau l'impact du financement se situe est central. Les critères de sélection sur le développement durable se situent-ils au niveau de l'acteur financé, sur les apports que met en place la banque au travers de son financement pour l'accompagner dans sa transition environnementale et/ou sociale ou sur ces deux aspects ?

Le Groupe de travail propose des exemples clés matérialisant le principe d'additionnalité de la banque qui vise précisément à qualifier en quoi et comment la banque contribue à de l'impact au-delà du caractère vertueux du client, ou projet financé :

1. Apport à des clients ne pouvant accéder à des crédits bancaires «classiques» (par exemple en leur proposant des microcrédits)
2. Développement de nouveaux marchés de capitaux où l'offre est insuffisante (exemple : prêt sur des projets verts de petites tailles peu soutenus par la majorité des banques)
3. Apport d'un soutien non-financier (exemple : accompagnement des clients dans la réalisation d'un bilan carbone)
4. Stratégie d'ensemble de la banque au-delà de la réglementation (exemple : stratégie d'octroi de la banque d'après des critères sur le vert/brun)
5. Apport d'aide financière ou bonification matérielles selon des critères extra-financiers prédéterminés

À partir de ces critères, la banque précise ainsi la portée visée et le niveau d'exigence de l'impact de son financement.

## Mise en œuvre opérationnelle

**Avec quelle systématique les bénéficiaires du financement répondent-ils aux objectifs d'impact du financement / catégorie de financement ?**

La banque doit avoir mis en place des critères d'éligibilité au financement et être en capacité de le justifier (exemple: vérification de l'utilisation des fonds) à l'exemple des «use of proceeds» des green bonds ou des exigences en matière de traçabilité pour les financements alignés à la taxonomie<sup>11</sup>. Si des catégories de prêts à impact sont distribuées, la banque doit en ce sens pouvoir suivre l'atteinte des objectifs visés de ces prêts.

## Processus de contrôle

**Un processus de contrôle interne ou externe de la stratégie de transformation durable et de ses résultats existe-t-il ?**

La banque doit avoir mis en place un processus de mesure et de reporting, puis de contrôle, le tout permettant d'attester que les résultats en termes d'impact sont conformes aux objectifs définis *ex ante*. Une bonne pratique serait éventuellement que ce contrôle soit réalisé par un tiers externe.

## Suivi des résultats

**Dans quelle mesure les résultats observés au niveau des entreprises ou projets correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par la banque ?**

La banque doit pouvoir suivre les résultats produits par ses engagements sociaux ou environnementaux et quantifier le degré d'avancement des impacts visés. Les principes Specific Measurable Achievable Relevant Time-bound<sup>12</sup> constituent utilement des exigences en terme de métriques permettant de suivre les résultats (voire de les intégrer le cas échéant dans leur plan de transition). Dans le cas de financements ou produits à impact ce suivi implique une organisation spécifique: gouvernance adaptée, comités dédiés, sensibilisation et formation des chargés de clientèle, appel à des experts externes le cas échéant,... Si le suivi doit s'inscrire dans un objectif d'impact sur le long terme, il doit être réalisé annuellement et amener des actions correctives tout au long de la durée du financement. L'impact mesuré doit en effet s'inscrire dans la réponse à un besoin réel et prioritaire des personnes visées et/ou leur écosystème.

<sup>11</sup> Exemple d'exigence: collectes auprès du client de justificatifs sur des critères verts du prêt

<sup>12</sup> SMART: acronyme introduit par George T.Doran dans un article There's a S.M.A.R.T way to write management's goals and objectives publié en novembre 1981 dans Management Review



# FINALITÉS DU GUIDE ET CAS D'USAGE

## Un guide pédagogique

Ce guide sert en priorité à rendre plus accessible les notions d'impact pour les banques en identifiant les questions et éléments clés pour évaluer la portée de leurs financements en matière de transformation durable. Il constitue un outil de pédagogie à des fins de diffusion de la démarche, des méthodes, et du langage de l'impact aux acteurs du secteur financier.

Ce guide s'inscrit aussi dans une logique de faciliter les ponts entre réflexions en la matière sur les investissements et les financements. L'interopérabilité des moyens d'identification et d'évaluation de l'impact tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie financière est en effet essentielle, des financements aux investissements, des produits bancaires aux produits d'épargne distribués par les banques et investisseurs.

## Un outil préliminaire d'autodiagnostic

Ce guide vise à permettre aux banques de tester leur démarche à l'aune de questions apparaissant essentielles et de repérer les points d'amélioration possibles. Il peut également être utilisé par les banques pour vérifier que leurs financements répondent à la définition d'un prêt à impact.

## Pour aller plus loin

Si ce guide donne des clés pour identifier et analyser l'impact des financements, il est important de mentionner que **des outils de mesure holistiques pour les banques de l'impact de leur financement pour les entreprises ont été développés dès 2022 par PNUE FI 2022<sup>13</sup>**. Il s'appuie notamment sur le cadre des ODD des Nations-Unies et exigences liées aux Principes pour une Banque Responsable (PRBs). Il participe aussi à l'identification des meilleures pratiques.

## «Le commencement est beaucoup plus que la moitié de l'objectif» – Aristote

Ce guide met en avant l'importance d'initier des démarches testant des outils de référence, qui à l'essai montreront leur intérêt et leur potentiel d'amélioration au-delà des financements. Le modèle des banques évolue, au rythme des besoins de la Société. De nombreuses banques s'engagent déjà dans des réflexions au-delà de leur contribution économique faisant même pour certaines évoluer leur statut (entreprises à mission). Ces tendances s'inscrivent dans le contexte de l'Union Européenne soutenant résolument la prise en compte de la double matérialité<sup>14</sup>

Ce guide est vivant, il vise à être testé par les banques et à s'enrichir de leurs pratiques pour contribuer à la transformation durable de l'économie réelle.

13 outil d'analyse d'impacts positifs et négatifs à l'échelle des entreprises et des banques : [www.unepfi.org/impact/une-pi-impact-analysis-tools/portfolio-tool/](http://www.unepfi.org/impact/une-pi-impact-analysis-tools/portfolio-tool/)

14 Principe de double matérialité: cf glossaire

# GLOSSAIRE

## ACTIONS DE CONTRIBUTION

Actions déployées lors du financement pour causer un changement dans le comportement des émetteurs, ou pour supporter leur croissance dans le cas où ce seraient des entreprises déjà 100% vertueuses. Ce sont les actions déployées pour avoir un impact et pour atteindre ses objectifs (exemples: engager avec les émetteurs pour les amener à améliorer leurs performances; le fait d'offrir des financements à des taux conditionnels pour permettre la croissance d'émetteurs à impact positif; ...).

## CHAINE CAUSALE

Enchaînement de changements causés les uns par les autres reliant les actions de contribution propres à l'institution financière et les objectifs d'impact recherchés.

## CONTRIBUTION

La participation à une action collective susceptible d'engendrer une transformation durable sans recherche, analyse ou gestion de l'additionnalité de l'action individuelle.

## DNSH "DO NO SIGNIFICANT HARM"

Le DSNH est désormais le minimum requis: aucune activité ou investissement ne peut être considéré comme ayant un impact positif s'il ou elle a des impacts négatifs significatifs sur un autre facteur environnemental ou social.

## EXTERNALITÉ (NÉGATIVE/POSITIVE)

Par externalité négative on entend tout impact négatif non intentionnel qui pourrait avoir été généré par le financement. Par externalité positive on entend tout impact positif non intentionnel qui pourrait avoir été généré par le financement.

## IMPACT

L'impact est une démarche de transformation durable d'un agent avec recherche d'additionnalité de son action individuelle.

## OBJECTIF DE TRANSFORMATION DURABLE

Volonté de contribuer à la transformation durable, qui se traduit par l'énoncé d'un objectif clair et précis à atteindre à un horizon de temps donné.

## PARTIES PRENANTES

Tous les acteurs dont les intérêts seront affectés par les activités d'un émetteur.

## PERFORMANCE DE TRANSFORMATION DURABLE DES ÉMETTEURS

Degré d'accomplissement des objectifs assignés pour chaque émetteur mesuré via des indicateurs. Les KPI et les objectifs associés peuvent être repris d'une base existante ou constitués sur mesure tant qu'ils font l'objet d'une définition précise et que cette définition est contrôlable par un tiers.

## PLAN DE TRANSITION POUR LES BANQUES

Apparus récemment dans le débat, l'Union Européenne a avancé rapidement sur la question des plans de transition pour les entreprises et les banques. C'est tout d'abord l'apport de la directive CSRD qui oblige chaque entreprise cotée à publier son plan pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Les plans de transition bancaires sont basés sur une vision stratégique de la transition de l'ensemble des activités de la banque. La banque doit se doter d'une vision de la transition secteur par secteur, avec un objectif de neutralité à 2050 et des objectifs intermédiaires (la banque peut étendre ces objectifs à ceux plus larges des ODD des Nations Unies). Il s'agit pour elle de comprendre comment chaque financement octroyé permet d'atteindre les objectifs de ce plan. Le plan de transition bancaire doit aussi permettre de vérifier que les processus internes sont cohérents avec cette vision. Source: [Mettre en place des plans de transition prudentiels pour les banques: quels sont les impacts attendus? – I4CE](#)

## PRINCIPE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Le principe de double matérialité correspond à la conjonction de deux types de matérialité, la matérialité financière qui correspond à la vision «Outside-In», et la matérialité d'impact qui, elle, prend en compte la vision «Inside-Out». La matérialité financière (dite encore matérialité simple) ne prend en compte que les impacts positifs (opportunités) et négatifs (risques) générés par l'environnement économique, social et naturel sur le développement, la performance et les résultats de l'entreprise. Pour la matérialité d'impact (dite également matérialité socio-environnementale), sont à prendre en compte les impacts négatifs ou positifs de l'entreprise sur son environnement économique, social et naturel.

## RÉALISATION (OUTPUT) AU NIVEAU DE L'ÉMETTEUR

Les produits et services générés par les activités de l'entreprise. Exemple: le nombre de formations délivrées pour une entreprise/association offrant des formations au numérique.

## RÉSULTAT (OUTCOME) AU NIVEAU DE L'ÉMETTEUR

Les effets sur les parties prenantes de l'émetteur de ses activités et de ses réalisations. Exemple: le nombre de bénéficiaires qui ont augmenté en compétence numérique pour une entreprise/association offrant des formations au numérique.

## THÉORIE DU CHANGEMENT

Stratégie de planification du processus de changement mettant en évidence la chaîne causale reliant les actions de contribution propres au fonds et les objectifs d'impact recherchés. D'après l'ISO 14097: «Stratégie de planification du processus de changement mettant en évidence la chaîne causale reliant les actions de contribution propres à l'institution financière et les objectifs d'impact recherchés.»

## TRANSFORMATION DURABLE

Notion selon laquelle l'appréhension des enjeux de développement durable par les entreprises doit permettre d'ancrer cette transformation durablement dans l'entreprise et d'avoir un réel effet sur l'environnement ou la société grâce à une approche holistique qui intègre ces enjeux dans l'ensemble de ses composantes à des niveaux stratégique, tactique et opérationnel.

## REMERCIEMENTS

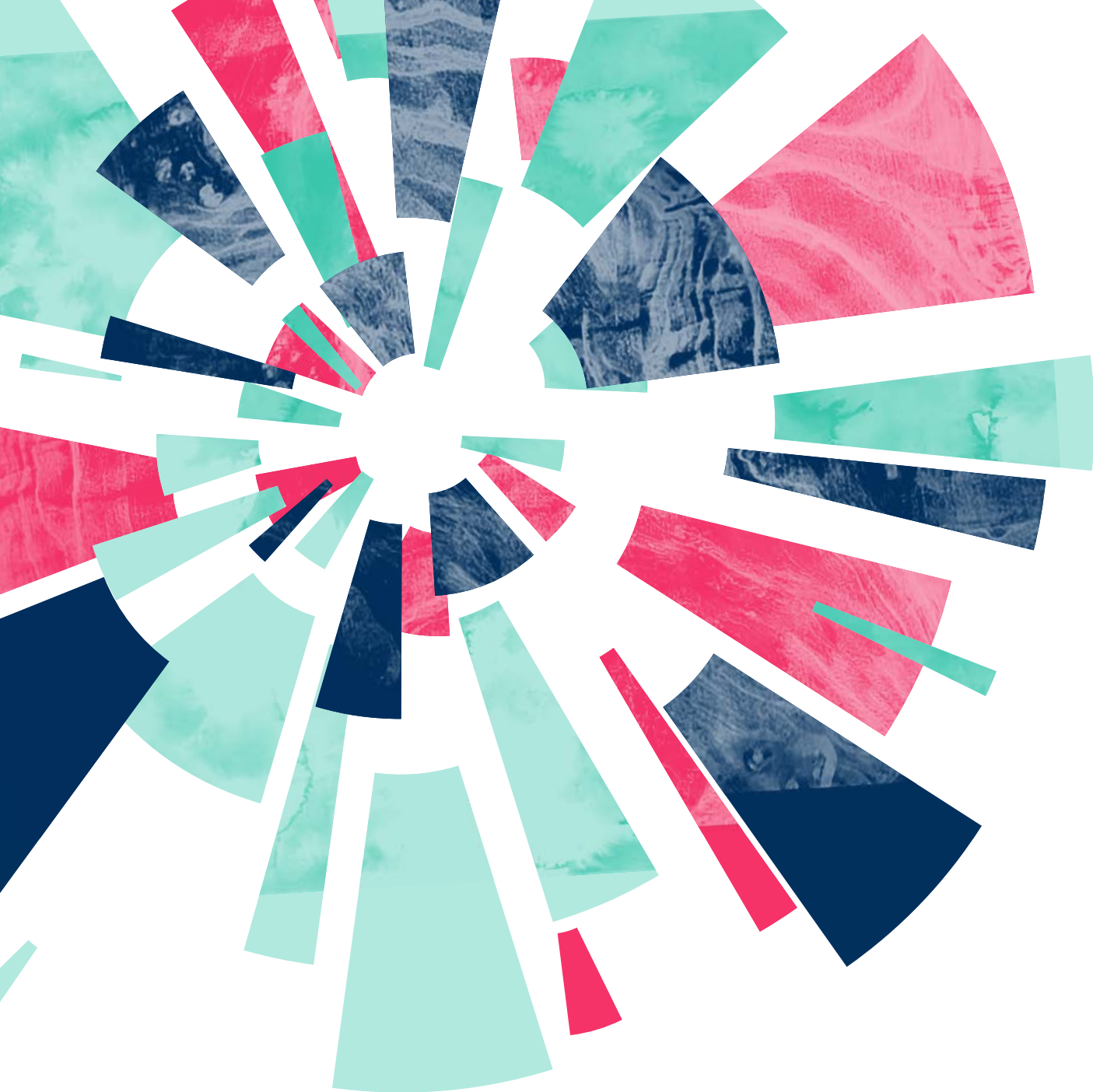
Ces travaux ont été initiés dans le cadre du Groupe de Place de l'Institut de la Finance Durable (IFD) sur la finance à impact. Les travaux de rédaction ont été menés par les co-pilotes du sous-groupe, **Maéva Bourel** et **Chloé Chaufard** (Crédit Mutuel Arkéa) ainsi que **Maxime Druais** (Natixis Assurances).

La production de ce document a été rendue possible par la participation de l'ensemble du Groupe de Place de l'IFD, et particulièrement la mobilisation des membres actifs du sous-groupe que nous remercions sincèrement et chaleureusement: **Marie-Aimée Boury** (Société Générale CIB); **Laurence Choisy Lemesle** (Sienna Investment Managers); **Didier Criss** (GLOSCAD); **Mathieu Garnero** (ADEME); **Pierre Herquin** (BNP Paribas); **Charlotte Jurus** (BNP Paribas); **Sona Kessaria** (Ksapa); **Michel Laviale** (ORSE); **Joséphine Magnière** (Société Générale); **Morvan Mallegol** (Natixis CIB); **Guillaume Meyer** (ORSE); **Anastasia Paris** (Crédit Agricole SA); **Sarah Perrier** (Fair Finansol); **Jennifer Ravé** (La Banque Postale); **Yvon Savi** (Société Générale); **Eric Schoumsky** (Société Générale CIB); **Emmanuelle Simon** (Crédit Mutuel Arkéa).

POUR PLUS D'INFORMATIONS

**CONTACTS**  
**INSTITUT DE LA**  
**FINANCE DURABLE**

[impact@ifd-paris.com](mailto:impact@ifd-paris.com)



**INSTITUT  
DE LA FINANCE  
DURABLE**

PARIS EUROPLACE

GROUPE DE PLACE IMPACT

**QUELLES CLÉS POUR  
L'ÉVALUATION DE L'IMPACT  
DES FINANCEMENTS  
POUR LES BANQUES ?**

NOTE EXPLORATOIRE

---

Janvier 2024